

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 16 AVRIL 2015 A VERNIER****Présents :**

Mme Brigitte CARRILLO	Conseillère municipale, Collex-Bossy
Mme Olga GIVERNET	Conseillère municipale, Saint-Genis-Pouilly
M. Reynald HUGON	Conseiller municipal, Chancy
Mme Carine ZACH	Maire, Cartigny
M. Nicolas PONTINELLI	Conseiller municipal, Cartigny
M. Jean-François RAVOT	Maire, Chevry
M. Yvan ROCHAT	Président ATCR, Conseiller administratif, Vernier
M. Philippe POGET	Conseiller administratif, Satigny
M. Daniel RAPHOZ	Maire, Ferney-Voltaire
M. Willy DELAVENNE	Maire-adjoint, Ornex
M. Pierre-Alain TSCHUDI	Conseiller administratif, Meyrin
M. François MAZENOD	Maire de Genthod
M. Marcos WEIL	Secrétariat technique ATCR-AIG

Excusés :

Municipalité de Tannay	
Municipalité de Coppet	
M. Genequand	Ville de Versoix
Commune d'Aire-la-Ville	
Commune de Mies	

Ordre du jour

1. Admission de la commune de Chancy
2. Décision sur le co-financement, avec le canton de Genève, d'une évaluation d'impact sur la santé de l'activité aéroportuaire
3. Informations du Comité directeur sur les documents reçus dans le cadre de l'établissement de la fiche PSIA

M. Yvan ROCHAT ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

L'ordre du jour est accepté.

1. Admission de la commune de Chancy

L'admission de la commune de Chancy à l'ATCR est approuvée par 11 votes favorables et une abstention.

2. Décision sur le co-financement, avec le canton de Genève, d'une évaluation d'impact sur la santé (EIS), de l'activité aéroportuaire

Marcos WEIL rappelle brièvement quelques éléments concernant les EIS :

- > L'EIS figure dans la loi genevoise sur la santé.
- > Une EIS a déjà été menée à Genève, dans le cadre du projet d'agglomération franco-valdo-genevois.
- > Il s'agit d'un instrument d'aide à la décision, qui fournit des informations concernant l'impact d'une activité, d'un programme ou d'un projet de loi, sur la santé des populations.
- > L'EIS sur la fiche PSIA devra évaluer les impacts sur la santé de l'augmentation du nombre de vols. Les impacts peuvent être directs (p. ex. augmentation du bruit ou de la pollution), ou indirects (p. ex. augmentation du bien-être par la croissance économique). Le périmètre de l'étude est donc à géométrie variable, selon la nature des impacts mesurés.
- > L'ATCR avait fait une demande au Conseil d'Etat déjà en 2009 pour qu'une EIS soit menée. A cette époque, le Conseil d'Etat n'était pas entré en matière. Nous avons relancé le Conseil d'Etat en début d'année 2015 et avons obtenu une réponse positive. Une première réunion a déjà eu lieu avec les services de l'Etat concernant la démarche. Celle-ci réunissait des représentants des différents départements concernés : DALE, DES, DEAS, DETA.
- > Pour mener à bien cette étude, des contacts ont été pris avec le Prof. Jean Simos de l'Institut de santé globale de l'Université de Genève, Faculté de médecine. M. J. Simos est un des spécialistes des EIS au niveau européen.

François MAZENOD est favorable à cette étude. Il souhaite toutefois s'assurer que les effets des PM10 et du kérosène soient bien pris en compte.

Marcos WEIL : les aspects liés à la pollution atmosphérique sont intégrés au cahier des charges.

Daniel RAPHOZ craint que l'étude ne soit basée que sur des critères suisses. Qu'en est-il des communes françaises ? Il souhaite une étude globale, car la commune de Ferney-Voltaire a des projets proches de l'aéroport.

Marcos WEIL : les impacts sur la santé ne sont pas évalués par rapport à des normes, comme ceux liés à l'environnement. Les atteintes à la santé sont traitées de manière identique que l'on habite la France ou la Suisse.

Reynald HUGON remercie pour l'accueil de la commune de Chancy. Il relève l'intérêt d'être dans une association, car les conseillers municipaux estiment qu'il y a un manque d'informations. L'ATCR pourra être un relais utile. Concernant l'EIS, il se demande quel est l'objectif de l'étude. Si c'est juste pour dire qu'il y aura des impacts, cela n'est pas utile !

Yvan ROCHAT : rappelle l'importance du débat public et la nécessité d'objectiver les éléments du débat. Aujourd'hui il est largement reconnu que les mouvements aériens ont des impacts négatifs sur la santé, mais ceux-ci ne sont absolument pas quantifiés. Par contre, les impacts économiques sont toujours largement mis en avant. Cette asymétrie dans l'information ne permet pas un débat démocratique.

Pierre-Alain TSCHUDI souligne également la nécessité d'avoir des données. C'est un outil d'aide à la décision. Pour le cahier des charges, il faut avoir une EIS de la situation actuelle et à l'horizon 2030.

Marcos WEIL confirme que l'EIS vise à évaluer les impacts sur la santé des projections de trafic aérien à l'horizon 2030.

Nicolas PONTINELLI estime que l'État devrait prendre entièrement à sa charge le financement de l'EIS.

Yvan ROCHAT : l'intérêt de participer au co-financement est de pouvoir d'une part participer à la rédaction du cahier des charges et, d'autre part, de suivre l'étude et d'avoir accès à toutes les données.

Reynald HUGON soutient la démarche. Il relève que certaines communes n'y sont pas comme Russin et Dardagny.

Yvan ROCHAT : l'ATCR a pour objectif de rassembler le plus de communes possibles. Une newsletter est distribuée à toutes les communes et la note sur la fiche PSIA a également été transmise aux communes qui ne sont pas membres, mais qui seront touchées par l'accroissement du trafic aérien, notamment en termes d'exposition au bruit.

Reynald HUGON émet des doutes concernant les bienfaits économiques de l'AIG. Est-ce vraiment profitable d'avoir des vols bons marchés ?

Yvan ROCHAT : l'impact économique a déjà été largement étudié dans le cadre des études exigées dans la procédure auprès de la CRINEN (Commission de recours en matière d'infrastructure et d'environnement).

Daniel RAPHOZ demande comment se fera la communication de l'étude ?

Marcos WEIL : la fiche PSIA devrait faire l'objet d'une consultation publique au premier trimestre 2016. L'Etat souhaite que l'EIS soit terminée pour décembre 2015 afin de se donner un temps de discussion sur la manière de communiquer les résultats. L'Etat et l'ATCR, en tant que co-mandants de l'étude, devront se mettre d'accord sur la manière de communiquer les résultats.

Pierre-Alain TSCHUDI et Jean-François RAVOT : les résultats de l'EIS devront faire l'objet d'une large communication aux communes et à la population.

Yvan ROCHAT : il faudra effectivement prévoir un outil de communication pour toutes les communes, sous forme de notes, newsletter et également sur le site internet.

Philippe POGET demande si la composition du Copil a déjà été discutée.

Marcos WEIL répond que cette question sera abordée lors de la prochaine séance avec les représentants de l'Etat, le 18 mai.

Yvan ROCHAT rappelle la nécessité d'une composition équilibrée entre Etat et ATCR d'une part et au sein de l'ATCR d'autre part, entre communes se trouvant dans des situations différentes.

Yvan ROCHAT met au vote la proposition de co-financement avec un ordre de grandeur de 200'000.- CHF, dont la moitié serait financée par l'ATCR. M. WEIL rappelle que l'association dispose actuellement sur son compte en banque d'un montant d'environ CHF 210'000.-

Au vote, la participation de l'ATCR au co-financement de l'étude est acceptée à l'unanimité.

3. Informations du Comité directeur sur les documents reçus dans le cadre de l'établissement de la fiche PSIA

Yvan ROCHAT rappelle que le canton souhaitait obtenir des observations de la part des communes concernant les documents présentés. L'ATCR a donc préparé une note qui a été transmise aussi bien aux communes membres que non membres (mais impactées par l'extension des courbes de bruit) pour leur mettre à disposition un argumentaire dont elles pourraient librement s'inspirer pour leur prise de position. Il mentionne également que la note fait mention de la possibilité que les communes se réservent de faire opposition ou recours. En effet, les oppositions émises par des collectivités publiques sont les plus solides. En annonçant d'emblée la couleur, cela devrait constituer un élément d'alerte pour les autorités fédérale et cantonale et pour Genève Aéroport.

Jean-François RAVOT relève qu'avec un taux de croissance de 3,5 % / an, cela fait un doublement sur 20 ans.

Reynald HUGON relève que les documents produits par le canton sont difficiles à lire.

Marcos WEIL précise qu'il a demandé à disposer des fichiers SIG pour pouvoir traiter l'information, mais ne les a pas encore obtenus. Par ailleurs, les documents présentés par le canton sont incomplets, car de nombreuses thématiques traitées dans la fiche PSIA ne nous ont pas été présentés.

Nicolas PONTINELLI s'interroge sur l'impact sur la valeur foncière ?

Marcos WEIL : des nombreuses études existent concernant ce type d'impact, mais cette thématique n'est pas traitée spécifiquement dans la fiche PSIA.

Reynald HUGON précise que de nouvelles normes fiscales vont être mises en place et vont intégrer la valeur du foncier.

François MAZENOD précise qu'à Genthod, il n'y a plus de densification possible. C'est une perte de valeur.

Daniel RAPHOZ mentionne que le préfet a répondu au canton au nom des communes françaises.

Marcos WEIL
Secrétariat de l'ATCR-AIG

Genève, le 19 mai 2015